



PREFECTURE DES HAUTS DE SEINE

**CABINET DU PREFET**  
Bureau de la Sécurité Intérieure  
Affaire suivie par M. Rodolphe WILS  
Tél. : 01.40.97.22.61  
Fax : 01.47.25.12.44  
Courriel : [rodolphe.wils@hauts-de-seine.pref.gouv.fr](mailto:rodolphe.wils@hauts-de-seine.pref.gouv.fr)

Nanterre, le 10 JUIN 2008

Madame,

Vous avez organisé le jeudi 29 mai 2008 deux rassemblements afin de réclamer le retrait du projet de loi sur la mobilité des fonctionnaires, l'arrêt des suppressions d'emploi et la réouverture de négociations sur le projet de fusion Impôts-Trésor.

Or, ces deux manifestations, la première organisée dans le hall de la préfecture des Hauts-de-Seine de 9h45 à 10h15 et la seconde devant la mairie d'Issy-les-Moulineaux de 11h00 à 12h30 n'ont donné lieu à aucune déclaration écrite et précise de votre part auprès des autorités préfectorales.

Je vous rappelle qu'en application du décret-loi du 23 octobre 1935 portant réglementation des mesures relatives au renforcement du maintien de l'ordre public, *« sont soumis à l'obligation d'une déclaration préalable tous cortèges, défilés et rassemblements de personnes, et, d'une façon générale, toutes manifestations sur la voie publique »*, et ce dans un délai obligatoire de 72 heures avant la tenue de la manifestation déclarée.

Aussi, je vous demande à l'avenir de vous conformer à ces obligations réglementaires qui permettent de prévenir, par une parfaite information des services de police compétents, tout débordement ou trouble à l'ordre public qui pourraient être préjudiciables tant pour les manifestants que pour les tiers.

Vous remerciant de votre compréhension, je vous prie de croire, Madame, à l'assurance de ma considération distinguée.

La Sous-Préfète  
Directrice de Cabinet

  
Sylvie HOUSPIC

- Copie Monsieur le Directeur des Services Fiscaux

Madame LAFON  
Secrétaire départementale de Sud-Trésor